



Création des CSP comptables et de la direction des achats : le dialogue social reprend ses droits !

Le mercredi 15 avril, Jean-François COLLIN, Secrétaire général adjoint, avait convié les responsables des 7 organisations syndicales, dont l'UCP, siégeant au CTP central, pour aborder les deux réformes d'importance que sont la création des CSP comptables et de la direction des achats. Cette réunion, à laquelle participaient également Michel YAHIEL, DRH et Alain BAYET, DF, faisait suite au CTP de la Direction des Finances en date du 9 avril, au cours duquel les syndicats représentés dans cette direction avaient voté contre les deux projets de réforme (cf. UCP Flash n° 476).

Dans un premier temps, les organisations syndicales, après avoir, pour la plupart, affirmé qu'elles comprenaient les grands objectifs de ces réformes, ont rappelé les principaux points de blocage :

- le manque manifeste de concertation sur ces deux projets de réforme ;
- les inquiétudes relatives à la situation des personnels concernés : des garanties sur les perspectives d'avancement et les régimes indemnitaires à préciser, un manque de clarté quant au choix offert aux agents, l'accompagnement de ceux qui seront conduits à changer de métier, l'attention particulière à porter aux personnes en dernière partie de carrière ;
- le refus de l'obligation faite aux agents de faire acte de candidature lorsque leur service ou leur poste est transféré vers ces nouvelles structures ;
- l'opposition à la publication des fiches de poste avant le CTP central du 20 mai, qui émettra un avis sur les deux réformes ;
- la problématique des locaux (les structures seront a priori implantées sur plusieurs sites) et les craintes par rapport au travail en « open space » ;
- les incidences des réformes sur le fonctionnement des directions, qui doivent être approfondies, en détaillant la répartition des tâches et des responsabilités dans la nouvelle organisation.

Compte tenu de ces différents points, les syndicats ont unanimement considéré que les calendriers prévus n'étaient pas réalistes, et qu'il était nécessaire de disposer de temps pour lever les inquiétudes et permettre l'adhésion des personnels.

En réponse, Jean-François COLLIN a indiqué qu'il ne méconnaissait pas ces inquiétudes et a convenu que le calendrier était trop serré, car sur de nombreux aspects, la réflexion était loin d'être achevée. Il a ensuite annoncé les évolutions suivantes :

- **la création des CSP comptables est reportée au début de l'année 2010.** Le délai supplémentaire ainsi obtenu permettra notamment de traiter convenablement les conditions d'installation des nouvelles structures. Il n'est pas envisagé de faire travailler les agents en « open space », certains seront éventuellement installés dans des grands bureaux, qui ne devraient pas compter plus de huit personnes.
- la mise en place de la direction des achats interviendrait à l'automne 2009. **Pour les services intégralement transférés, les agents, s'ils sont volontaires, n'auront pas à candidater.** L'objectif est de pourvoir les postes en recourrant à des fonctionnaires de la Ville et, si nécessaire, à des agents d'autres fonctions publiques.
- **les fiches de poste liées aux deux réformes ne seront pas publiées avant l'avis du CTP central, donc pas avant la fin du mois de mai.**

En complément, Michel YAHIEL a donné des précisions sur le dispositif d'accompagnement qui sera mis en place : les agents (de catégorie B et C) qui le souhaiteront seront reçus rapidement par la

DRH, qui leur proposera, le cas échéant, un bilan de compétence, ainsi qu'au moins trois fiches de postes et des formations adaptées. Il a confirmé qu'il était nécessaire d'avoir une réflexion spécifique sur les agents en dernière partie de carrière, qu'il ne faudra « ni exclure, ni contraindre ».

Alain BAYET a proposé de transmettre aux organisations syndicales un bilan sur les marchés passés par la Ville, qui contribuera à mieux cerner les enjeux de la création de la DA.

Enfin, Jean-François COLLIN a répondu favorablement à la demande des syndicats qu'un point sur les deux réformes soit fait dans tous les CTP, y compris dans les directions qui ne seront pas concernées par les premières phases.

L'UCP note avec satisfaction que les alertes que nous relayons depuis plusieurs semaines semblent avoir été entendues : il n'était pas compréhensible que des réformes de cette importance soient conduites dans une urgence que rien ne justifiait. Les discussions qui vont se poursuivre dans le cadre du comité paritaire de suivi mis en place à l'issue du CTP central du 26 mars seront pour nous l'occasion d'intervenir sur les nombreuses questions qui restent posées, notamment en matière d'impact sur l'organisation des directions et services.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des réponses que nous obtiendrons.